

Résolution sur la situation en République arabe syrienne

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

- CONSIDÉRANT** que le conflit en République arabe syrienne, qui a débuté en mars 2011 par la répression brutale exercée par le régime syrien à l'encontre de sa population, a dégénéré en guerre civile caractérisée par des affrontements entre l'armée et les forces de sécurité syriennes d'une part et divers groupes armés dont des groupes terroristes d'autre part ;
- ALARMÉE** par la sérieuse détérioration de la situation humanitaire dans ce pays et notant avec une vive préoccupation que plusieurs millions de Syriens, en particulier des déplacés, des femmes et des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire immédiate ;
- CONSIDÉRANT** que les agissements et l'idéologie extrémiste violente des groupes terroristes présents sont préjudiciables à la stabilité de la région et, plus particulièrement, de celle des pays limitrophes de la Syrie, comme le Liban ;
- CONSIDÉRANT** que le conflit en Syrie est une menace pour la paix et la sécurité internationale ;
- ALARMÉE** par l'arrivée massive de milliers de combattants étrangers venus de plus de 70 pays, dont plusieurs sont membres de la Francophonie, rejoignant les différents groupes armés officiant en Syrie et en Irak ;
- ATTEND** de toutes les parties, y compris de l'opposition, un arrêt immédiat des violences armées de toute nature et la mise en œuvre d'une solution politique et démocratique de conciliation nationale alternative au pouvoir actuel ;
- CONDAMNE** fermement les violations généralisées des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises par les autorités syriennes et par les groupes terroristes en territoire syrien ;
- DEMANDE** à toutes les parties de respecter les principes directeurs des Nations unies en matière d'aide humanitaire d'urgence, soulignant qu'il importe que cette aide soit fournie en fonction des besoins, sans préjugés ou motivations politiques, et salue à cet effet la décision du Conseil de sécurité des Nations unies visant à autoriser les convois humanitaires de l'ONU sans l'accord du gouvernement syrien ;
- DEMANDE** un soutien et une assistance internationale accrues pour les réfugiés, tant pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays que pour celles se rendant dans les pays voisins ;

- SOUTIENT** la résolution du 15 août 2014 du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à arrêter le financement et le recrutement de combattants extrémistes en Syrie et en Irak ;
- SOUTIENT** l'action de la coalition internationale visant à mettre fin à l'action des groupes terroristes en Irak et en Syrie ;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à s'unir aux actions diplomatiques et à prendre des initiatives afin de concourir au règlement de la crise syrienne ;
- MAINTIENT** au vu des persistances des violations des principes fondamentaux prescrits par la Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations graves de droits de l'Homme, la suspension de la section syrienne, en vertu de l'article 4.1 du règlement.